



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 28784

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées au sujet de la continuité d'encadrement dans les établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes. Il lui fait remarquer que, compte tenu des derniers événements dramatiques, il est indispensable d'obtenir une réglementation claire et adaptée qui fixe ce qui doit être fait dans le cadre d'un statut de responsable. Il lui rappelle que des permanences techniques sont assurées par un régime d'astreinte mais rien n'est prévu pour assurer la continuité d'encadrement dans ces établissements. En conséquence, il lui demande que le Gouvernement apporte des réponses sur ce problème à l'ensemble des établissements qui dépendent de la fonction publique territoriale.

Données clés

Auteur : [M. Augustin Bonrepaux](#)

Circonscription : Ariège (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28784

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2003, page 8913